*La séance est ouverte à 19 h 20 en présence de :*

*Services de la ville : Tania Assouline, Sylvie Baste, Responsable du service Démocratie participative, Julien Roman, Chargé de la Démocratie participative, Emmanuelle Roggeri, Chargée de la Démocratie participative*

*Et seize représentants des conseils de quartier*

*Francis Proust (Centre-ville), Anna Tholander (Paul Signac – Murs à pêches), Robert Nalet (Paul Signac – Murs à pêches), Claire Prost (Paul Signac – Murs à pêches), Annie Piergentili (La Noue – Clos Français), Yvon le hérissé ( La Noue-Clos Français), Evelyne Le Gall (Solidarité – Carnot), Marie-Hélène Carlier (Solidarité – Carnot), Frédéric Marion (Branly – Boissière), Jean-Pierre Bonnet (Villiers – Barbusse), Françoise Lamonica (Villiers – Barbusse), Anne Lebecel (Etienne Marcel – Chanzy), Marisol Corral (Bas Montreuil – République, Catherine Voisimbert (Solidarité-Carnot), Jean-Claude Pallard ( Bel Air-Grands pêchers), Diana Tempia (Ruffins Théophile Sueur)*

 *\*\*\**

Tania Assouline rappelle que le présent comité de suivi du Budget participatif avait été fixé avant les agoras citoyennes de restitution des instructions. En effet, la période d’instruction — beaucoup plus longue que lors de la première édition — touche à sa fin. Le calendrier des agoras sera envoyé, et a d’ores et déjà été validé avec les antennes de quartier. Les agoras se tiendront entre le 15 et le 29 mai, soit six agoras (une par secteur) :

* Le 15 mai pour le secteur République
* Le 16 mai, pour le secteur Gaston Lauriau au PIC
* Le 22 mai pour le secteur Clos-Français
* Le 23 mai pour le secteur Marcel Cachin
* Le 24 mai pour le secteur Blancs vilains
* Le 29 mai pour le secteur Jules Verne

Tania Assouline ajoute que ce calendrier sera communiqué par la Ville via les outils habituels. Les agoras visent à présenter par quartier les projets qui seront soumis au vote et à donner des explications de façon transparente sur les projets déclarés inéligibles. Elle présentera de son côté en Bureau municipal le 3 mai les bilans de cette restitution : les informations sont présentées en avant-première aux Conseils de quartier. Les agoras auront lieu jusqu’au 29 mai, et le vote se tiendra entre le 14 juin et le 2 juillet, soit sur quinze jours et trois week-ends pleins. Le module de vote sur la plateforme sera ouvert pendant toute cette période. Il est souhaité que des plages de vote physique soient organisées dans la rue avec les services civiques, mais d’autres prises en charge par des Conseils de quartier. La Ville souhaite que les Conseils de quartier proposent un lieu, des dates et des horaires et les remontent à la Ville afin de les intégrer dans sa communication. Elle rappelle à cet égard que le vote physique ne se fera pas en urne avec des bulletins, car il serait trop difficile à surveiller, mais avec des tablettes ou des ordinateurs, en présence d’un membre du Conseil de quartier.

Sylvie Baste indique que le service a obtenu huit tablettes et pourra en prêter aux Conseils de quartier.

Tania Assouline souligne qu’une fois les dates de vote physique communiquées par les Conseils de quartier, la Ville confirmera les possibilités en fonction des heures d’ouverture des équipements.

Sylvie Baste ajoute que des bornes seront également disponibles pour le vote : elles seront plus tactiles et ergonomiques que lors de la première édition. Elles seront réparties dans les trois centres sociaux, l’antenne Jules Verne, l’antenne La Noue, ou encore l’Hôtel de Ville, où pourront également être organisées des permanences de vote.

En réponse à une intervenante, Sylvie Baste répond que les tablettes peuvent être utilisées sur l’espace public, dans la mesure où elles sont connectées à la 4G et ont accès à internet n’importe où dans la ville. L’idéal serait de pouvoir caler les moments de vote pour le 14 mai afin de les communiquer en amont des agoras.

Julien Roman explique qu’un ou deux jours avant la tenue des agoras, les services civiques vont sensibiliser les habitants dans les quartiers. Ils travaillent également à un planning recensant les événements ville et les fêtes d’écoles, de quartier, etc. : ils les sillonneront en triporteurs dès le 1er juin. Les tablettes seront disponibles dans les triporteurs à partir du 14 mai pour le vote. Un stand sera également installé devant l’Hôtel de Ville en début et en fin de période pendant un après-midi.

Sylvie Baste relève que ce planning est chargé, mais que tous doivent profiter de toute la dynamique présente à Montreuil sur cette période pour inciter les habitants à voter et leur faire connaître le Budget participatif.

En réponse à une intervenante, Tania Assouline indique qu’aucune date d’agora ville n’est encore fixée : la Ville considère que les projets ville peuvent être répartis dans les agoras de quartier, car en principe ces projets concernent un secteur. Si cela ne fonctionne pas au vu du nombre de projets, une agora sera ajoutée.

1. Restitution des projets 2

1. Restitution des projets

Tania Assouline souligne qu’elle a distribué à l’assemblée les tableaux bruts tels que issus des différentes revues menées par les équipes de la ville. Un des tableaux reprend les projets encore éligibles à date, dont certains sont encore en cours d’instruction et peuvent basculer en catégorie non éligible. Le second tableau recense les projets non éligibles. L’équipe a souhaité que les Conseils de quartier, conformément à leur demande, disposent de ces informations en amont pour jouer le rôle d’ambassadeurs avertis du Budget participatif. En revanche, il ne s’agit de dire à un porteur de projet sans explications que son projet n’est pas éligible : ces explications seront communiquées lors des agoras en présence des services techniques.

Environ trente projets ont été déposés à l’échelle Ville. Sur les quartiers, 6 projets ont été déposés pour le Bas-Montreuil/République, 7 pour Bel-Air/Grands Pêchers, 11 pour Bobillot, 10 pour Branly/Boissière, 6 pour le centre-ville, 8 pour Étienne Marcel/Chanzy, 13 pour Jean Moulin/Beaumont, 10 pour La Noue, 8 pour Montereau, 7 pour Solidarité/Carnot, 4 pour Villiers Barbusse, 10 pour murs à pêches/Signac, 5 pour Ruffins et 5 pour Ramenas.

S’agissant des projets non éligibles, les chiffres officiels seront communiqués lors de l’agora.

Une intervenante remarque qu’un projet à 175 000 euros devrait être non éligible, car il prend une grande partie de l’enveloppe.

Tania Assouline fait valoir qu’il s’agit du règlement : une enveloppe de 178 000 euros est allouée par quartier, et un projet seul ne peut pas dépasser 175 000 euros, même s’il risque d’être le seul projet adopté.

Une intervenante demande si, aujourd’hui, les raisons de non-éligibilité de ces projets sont connues.

Tania Assouline le confirme. Par ailleurs, contrairement aux tableaux présentés, les projets présentés dans le journal municipal détailleront l’intégralité des projets, y compris pour les projets fusionnés.

Certains projets non éligibles semblent évidents (une nouvelle piscine, une nouvelle patinoire, un nouveau cinéma, ou encore raser les tours Altaïs). Par ailleurs, de nombreux projets créent trop de charges de fonctionnement, comme les projets d’animation sociale sans association porteuse derrière, qui nécessiteraient de créer une association avec un budget de fonctionnement. D’autres projets sont non-éligibles, car la Ville n’en a pas la maîtrise (terrain privé, soit gérés par une autre collectivité publique ayant prévu d’autres projets).

Sylvie Baste précise que certains projets ont été déposés par des associations, mais ne semblent pas assez mûris à la lecture.

Un intervenant évoque, parmi les projets non éligibles, la couverture des bancs publics, demandée à deux reprises.

Tania Assouline fait valoir que de nombreux projets, comme la création de kiosques, de couverture des espaces publics, dont le banc et un projet similaire à Aimé Césaire (couverture des jeux pour enfants), ont été déposés : il a été estimé que ces projets créent trop de frais d’entretien pour les rendre éligibles.

Un intervenant fait remarquer que les vélos sont couverts et demande pourquoi les gens désirant s’asseoir ne seraient pas protégés. Il estime que ce projet pourrait être rediscuté avec les techniciens, d’autant qu’il s’agit d’une petite surface.

Tania Assouline répond qu’il est question ici des bancs à Jean Moulin, mais il peut y avoir 50 bancs à couvrir sur toute la ville. Le règlement n’a pas changé depuis la dernière édition. Des projets similaires ont été déposés dans d’autres quartiers : de fait, il n’est pas possible d’en accepter certains et pas d’autres.

Un intervenant souligne que cette demande émane des anciens : chacune de leur demande est refusée.

Tania Assouline prend note des différentes remarques. Les projets seront ensuite évalués dans les dernières revues. Il s’agirait d’être équitable.

Une intervenante juge que la Ville pourrait prendre en charge ces couvertures, hors budget participatif.

Tania Assouline répond que la Ville priorise. Elle évoque un autre sujet sensible, à savoir les toilettes publiques, rendues inéligibles à cause de l’entretien et du fonctionnement. Néanmoins, des toilettes publiques sont prévues en centre-ville sur la place Jean Jaurès dans le budget de la Ville.

Un intervenant plaide que les projets concernaient des toilettes sèches nécessitant très peu de frais. Les toilettes classiques consomment énormément d’eau et des produits chimiques.

Tania Assouline explique que les toilettes sèches doivent être portées par une association.

Un intervenant évoque le projet d’éolienne visant à rapporter de l’argent.

Julien Roman explique que ce projet a été rendu inéligible du fait des coûts d’entretien. En outre, le porteur ne savait pas réellement comment recycler l’électricité produite.

Un intervenant répond que le but était de produire l’éclairage de la place pendant toute l’année.

Tania Assouline indique que les techniciens avaient estimé cela impossible, car cela nécessiterait de changer tout le système de branchements, ce qui excéderait largement le budget alloué. Par ailleurs de nombreux projets déposés ne concernent que du fonctionnement. S’agissant des canisettes, les sacs étant toujours vides, la Ville privilégie désormais la responsabilisation des maîtres.

Un intervenant pointe qu’il existe de nombreux projets de végétalisation et demande s’ils ont été vus en coordination avec les autres projets.

Sylvie Baste répond que les projets non éligibles sont relatifs à l’installation de bacs, car ils demandent beaucoup d’entretien et d’arrosage. Pour d’autres, il paraissait judicieux de rediriger les porteurs vers *Montreuil est notre jardin.*

Un intervenant aurait jugé pertinent de prévenir que, pour certains projets, il était préférable de passer par une association.

Tania Assouline répond qu’il avait été précisé, y compris dans le règlement, que les coûts de fonctionnement devraient être pris en charge par une association porteuse ou que les projets ne devraient exiger aucun coût de fonctionnement.

Un intervenant constate, relativement à l’éolienne, que les porteurs de projet n’ont pas été contactés durant la phase d’étude pour dialoguer avec des techniciens ou approfondir les projets.

Tania Assouline souligne que de nombreux porteurs ont été contactés, notamment lorsqu’il était nécessaire d’apporter des évolutions pour rendre les projets éligibles. Quand le projet reste inéligible, même en aménageant certains aspects, les porteurs ne sont pas contactés.

Sylvie Baste indique que les équipes souhaiteraient à partir du lendemain commencer à diffuser les résultats, et notamment les projets non éligibles, pour laisser le temps aux porteurs de réagir avant les agoras.

Tania Assouline considère que cette réunion permet d’alerter sur les projets, afin que les équipes puissent apporter les précisions ou modifier le projet si nécessaire. Parmi les projets non éligibles figurent également des projets non culturels requérant du fonctionnement. Certains projets culturels restent néanmoins éligibles, car l’association porteuse a les moyens de s’équiper. Les créations de nouvelles salles, malheureusement souvent déposées par des jeunes, sont inéligibles : en effet, de nombreux équipements sportifs ont été réalisés lors de la première saison, et seulement quelques-uns seront éligibles dans cette édition. Certains jeunes voudraient disposer d’une salle à gérer, et même si la Ville comprend ce besoin, elle ne peut pas se permettre de créer de nouveaux équipements. De fait, elle essaie d’orienter ces jeunes vers des maisons de quartier existantes afin qu’ils puissent y trouver leur place.

En réponse à une intervenante, Sylvie Baste répond que les jeunes sont déçus, mais sont sensibles au fait que la Mairie essaie de dialoguer, de trouver des solutions et de les accompagner dans le montage de leur projet. Elle ajoute que d’autres projets n’étaient pas réalisables de suite à cause de programmes en cours : c’est le cas du plan Lumière.

Une intervenante évoque le baby-foot à Carnot.

Sylvie Baste répond qu’il serait envisagé de l’installer dans l’espace public : le projet n’est pas rejeté.

Une intervenante comprend que les agoras présenteront les résultats de l’instruction et demande quand seront présentés les projets éligibles.

Sylvie Baste répond qu’une partie des agoras sera destinée à donner des éléments aux Conseils de quartier pour communiquer sur les projets et faire campagne. En revanche, le temps de l’agora ne sera pas celui de la présentation de chaque projet. Les projets éligibles seront cités et brièvement décrits.

Tania Assouline estime qu’il s’agirait de trouver un équilibre entre la restitution sur les projets non éligibles et la présentation des projets éligibles.

Un intervenant juge que si l’agora tourne autour de discussions sur les projets non éligibles, le climat risque d’être tendu et polémique.

Une intervenante souhaite évoquer le cas particulier des repas moins bruyants à l’école Danton. Il s’agit typiquement d’une compétence de la Ville et qu’il correspond précisément au montant pour le quartier.

Tania Assouline indique qu’un débat a eu lieu sur ce projet. Or, ce qui relève du droit commun ne rentre pas au Budget participatif, même s’il s’agit d’un bâtiment public. En revanche, le projet sanitaire avec les enfants à l’école Anatole France est éligible. Plusieurs projets différents ont été déposés sur les bâtiments publics : la Maison Gérard Rinçon, la Maison des associations (demande de rénovation).

Un intervenant signale que la Maison Gérard Rinçon est utilisée par des associations, pas nécessairement du quartier, et que les salles sont gérées par la Maison des Associations : n’importe quelle association peut venir pratiquer son activité. Le projet reste assez vague par rapport au budget de 175 000 euros : les travaux demandés coûtent peu.

Tania Assouline propose de retravailler ce projet autour de travaux d’amélioration et d’embellissement afin de le soumettre au vote. Elle juge néanmoins difficile de le rendre inéligible.

Une intervenante souligne que plusieurs questions ont été soulevées et demande s’il est possible d’y répondre.

Tania Assouline répond que le projet du réfectoire Danton sera rendu inéligible. S’agissant des agoras, il a été convenu de demander à Mission publique de trouver un format permettant de concilier la restitution de l’instruction et la présentation des projets éligibles.

Sylvie Baste ajoute que les agoras seront ouvertes et que l’objectif n’est pas de dédier trop de temps aux projets non éligibles, dans la mesure où les porteurs de projet auront été contactés en amont pour réagir. L’agora vise également à lancer le vote. Si le but n’est pas de laisser la parole libre, il est cependant nécessaire de laisser un espace d’expression pour les mécontentements, et de le gérer de manière constructive, en montrant que les règles ont été respectées au maximum.

Une intervenante comprend également qu’un temps sera pris pour la présentation des kits : elle ne juge pas utile de passer trop de temps sur la manière de faire de la publicité : ce temps pourrait être utilisé pour présenter les projets à défendre. Elle suggère également d’utiliser des panneaux d’affichage.

Tania Assouline souligne que la fin de l’instruction approchant, les équipes n’ont pas le temps de préparer des panneaux.

Sylvie Baste explique qu’il ne s’agira pas de distribuer des kits et de laisser les Conseils de quartier s’en occuper. L’objectif poursuivi reste la simplicité : une vidéo détaillera étape par étape les moyens mis à disposition des porteurs pour communiquer sur leurs projets. Sur les panneaux de libre expression, les porteurs de projets pourront venir coller des affiches : des gabarits seront préparés, mais il n’en sera pas imprimé pour tous les porteurs de projets. Il s’agira également d’expliquer comment présenter son projet rapidement. Enfin, des éléments seront mis à disposition pour que chacun puisse réaliser sa vidéo, laquelle sera ensuite publiée sur la plateforme ; pour les non-initiés, un vidéomaton sera mis en place pour quelques jours. La ville essaiera de mettre en évidence lors des agoras le calendrier des événements susceptibles d’être utilisés par chacun.

Une intervenante pointe que la réalisation des visuels sera très inégale selon les budgets et les savoir-faire de chaque association.

Sylvie Baste rappelle qu’un gabarit sera proposé, à savoir un fichier texte dans lequel il sera possible d’insérer une photo. En revanche, les tirages ne seront pas faits par la ville. Les antennes pourront aider sur les tirages au cas par cas.

Tania Assouline pointe que la Ville s’engage à traiter à égalité les projets dans les supports de communication. Par ailleurs, les associations ont accès aux photocopieuses de la maison des associations.

Un intervenant s’enquiert du projet éligible de local associatif à la Cité de l’espoir.

Tania Assouline répond que ce projet, en cours d’instruction, ne sera sans doute pas éligible.

Un intervenant évoque également le projet de ralentisseur et de croisement de rues. Il lui semblait que ce type de projets n’était pas éligible dans le cadre du Budget participatif.

Tania Assouline rappelle que des ralentisseurs étaient éligibles dans la première saison. Par ailleurs, les croisements de rues font par ailleurs partie de l’amélioration de l’espace public.

Un intervenant fait valoir que le projet d’apaisement de la circulation avenue Jean Moulin/rue Rapatel devrait être rendu inéligible : cet aménagement vient d’être réalisé au bout de trois années de concertation. Il ne saurait être question de casser ce qui vient d’être fait.

Tania Assouline répond que les services sont censés recontacter le porteur de projet. L’aménagement ne sera pas possible rue Rapatel, s’agissant d’une rue départementale. Une zone de rencontre sur la rue Molière peut toutefois être proposée. Elle précise que le projet ne concerne pas l’avenue Jean Moulin, contrairement au titre déposé : tous les libellés seront modifiés dans un but de clarification.

Un intervenant pointe que le porteur de projet est inconnu et n’est jamais venu aux agoras.

Une intervenante fait valoir que la participation des porteurs de projets pourrait constituer une condition d’éligibilité.

Tania Assouline indique qu’il est compliqué d’émettre une telle condition.  Il sera toutefois demandé à ce porteur de projet de prendre contact avec le Conseil de quartier.

Une intervenante s’enquiert de l’implantation de la borne de réparation des vélos. Il est prévu une installation place Carnot, alors que cet emplacement ne sera pas gérable.

Tania Assouline indique que les projets vélos étant nombreux, ils ont été fusionnés en ville pour identifier les meilleures localisations possible en cas d’adoption.

Un intervenant rappelle que les Conseils de quartier devaient être conviés à une réunion avant le vote avec tous les porteurs de projet afin de ne pas les exclure d’un certain nombre de projets.

Tania Assouline répond qu’il s’agit précisément des agoras. Par ailleurs, les porteurs de projets sont incités à se rapprocher des Conseils de quartier.

Une intervenante s’enquiert du rôle du Conseil de quartier dans ce processus.

Tania Assouline explique qu’initialement, certains Conseils de quartier étaient opposés au Budget participatif, car ils craignaient perdre du pouvoir du fait d’un vote plus large. Néanmoins, à certains endroits, le Budget participatif a permis de relancer les Conseils de quartier. La Ville a fait en sorte que les Conseils de quartier soient informés des projets en amont. Par ailleurs, d’un point de vue démocratique, une personne seule, dès lors qu’elle est joignable, peut soumettre un projet au vote. Il n’est cependant pas possible de rendre inéligibles les projets des porteurs ne se rendant pas aux Conseils de quartier.

Sylvie Baste demande s’il est envisageable lors des agoras d’informer les porteurs de projet que les Conseils de quartier organisent des réunions afin de les inciter à venir y présenter leurs projets.

En réponse à une intervenante, Sylvie Baste indique que la plaquette des Conseils de quartier a été à mise à jour en début d’année.

Tania Assouline confirme qu’en termes d’information, la Ville peut toujours s’améliorer. Néanmoins, des flyers et des affichettes sont imprimés par la Ville, alors que les Conseils de quartier sont autonomes. En outre, la pagination du Journal municipal a changé et les événements sont davantage valorisés.

Sylvie Baste précise que la Ville souhaiterait retravailler sur ces sujets de communication après le Budget participatif, et notamment le raccourcissement des délais d’impression.

Une intervenante jugerait utile de mettre en place une réunion de rentrée et d’aborder la question de la démocratie dans les quartiers.

Tania Assouline pointe que les rencontres nationales du Budget participatif les 8 et 9 novembre constitueraient une occasion d’organiser une séquence sur la démocratie locale.

Une intervenante demande si des initiatives sont envisagées pour rendre compte des décisions des élus Est Ensemble et du suivi des dossiers, notamment dans la mesure où les compétences sont en train de changer.

Tania Assouline juge que le fait que les échelons ne soient pas élus au suffrage universel direct bloque le processus de démocratie participative. Elle peut de son côté transmettre aux élus communautaires cette demande de compte rendu. Elle ajoute toutefois qu’Est Ensemble ne décide rien sans les villes.

Tania Assouline indique enfin que certains projets de la première édition ont pris du retard : notamment, La Rencontre, le terrain de basket à Jean Moulin et le Pocket Café (en cours). Ces projets ne sont pas abandonnés, mais prennent plus de temps qu’initialement prévu. Sur La Rencontre, les marchés ont été passés : du fait de la problématique avec la Maison de quartier, la Mairie ne pouvait pas assumer de démarrer le chantier avant que la situation ne soit apaisée.

En réponse à une intervenante, Tania Assouline indique si un projet change, les Conseils de quartier sont censés en être informés.

Julien Romain ajoute que lors des agoras, les projets seront retraduits dans le détail.

*La date de la prochaine réunion sera fixée ultérieurement et se tiendra idéalement début juillet.*

La séance est levée à 21 h 17.